



Ville de Trois-Pistoles

Séance extraordinaire du 28 février 2022 ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

- 3.1** - Adoption du règlement no 858 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »
- 3.2** - Adoption du règlement no 859 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »
- 3.3** - Adoption du Règlement no 860 « Créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales »
- 3.4** - Adoption du Règlement no 864 « Concernant les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie »
- 3.5** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 866 « relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Trois-Pistoles »
- 3.6** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 867 « relatif au plan d'action pour l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales »
- 3.7** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt no 868 pour la réfection de la piscine régionale des Basques
- 3.8** - Programmation version no 1 - Modification à la programmation initiale de la TECQ 2019-2023
- 3.9** - Programmation version no 1 - Respect des modalités de la nouvelle programmation TECQ 2019 -2023
- 3.10** - Octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable
- 3.11** - Embauche d'une nouvelle ressource à l'aréna

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Nancy Dubé, greffière